



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 23 juillet 2020 (18h00)  
Espace Montgolfier - DAVEZIEUX**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	46 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	17/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Laurent TORGUE
Secrétaire de séance	:	Madame Nicole ARCHIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Assia BAÏBEN, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Christian ARCHIER (pouvoir à Denis HONORE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Simon PLENET), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Sophal LIM), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), René SABATIER (pouvoir à Yves RULLIÈRE).

Etaient absents et excusés : Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-246 - RESSOURCES - FINANCES - BUDGET REGIE EAU - EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

***Rapporteur : Monsieur Laurent TORGUE***

Une fois le compte administratif adopté, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice, qui est égal au résultat de l'exercice et de celui éventuellement reporté au titre de l'exercice précédent.

Si ce résultat est déficitaire, il est purement et simplement reporté à l'exercice suivant.

Si ce résultat est excédentaire il doit être prioritairement affecté au besoin de financement dégagé par la section d'investissement, restes à réaliser compris. Pour le solde, l'assemblée fait le choix de le reporter en section d'exploitation et/ou de l'affecter en dotation complémentaire à la section d'investissement.

Le compte administratif 2019 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation de 798 833,90 €
- un excédent de la section d'investissement de 846 806,57 €

## ANNONAY RHONE AGGLO - CA 2019 - BUDGET REGIE EAU

Résultats de clôture

Exploitation	798 833,90 €
Investissement	846 806,57 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	662 830,67 €
Recettes d'investissement	0,00 €

Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement

Besoin de financement	
Excédent de financement	183 975,90 €

Affectation / report du résultat de fonctionnement en N+1

Affectation en section d'investissement	0,00 €
Report en recettes de fonctionnement	798 833,90 €
Report en dépenses de fonctionnement	sans objet

Concernant l'affectation de l'excédent d'exploitation 2019, proposition est faite :

- de reporter l'excédent d'exploitation, soit 798 833,90 €, en recettes d'exploitation (C/002).

VU l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU le compte administratif 2019 – budget annexe Régie EAU,

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent d'exploitation de clôture de : 798 833,90 €

CONSIDERANT que le compte administratif fait ressortir un excédent de la section d'investissement de 183 975,90 €, qui se décompose en :

- un excédent d'investissement de : 846 806,57 €
- des restes à réaliser sur dépenses d'investissement d'un montant de : 662 830,67 €

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré,

**Par 55 voix votant pour**

**Ne prenant pas part au vote :**  
Simon PLENET

**AFFECTE** l'excédent d'exploitation comme suit :

- report de l'excédent d'exploitation, soit 798 833,90 €, en exploitation recettes (compte 002)

**AUTORISE** d'une manière générale Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/07/20  
Affiché le : 30/07/20  
Transmis en sous-préfecture le : 30/07/20

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Vice-Président

Laurent TORGUE



